

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS (RÉUNION)
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
PORTANT DEMANDE DE DÉNOMINATION DU LYCÉE NORD DE SAINT-DENIS**

Simone Veil est décédée le vendredi 30 juin 2017, à l'âge de 89 ans.

La vie et l'engagement de Simone Veil se confondent avec les blessures les plus profondes et les luttes les plus vives et essentielles de l'histoire du XXème siècle.

Marquée dans sa chair par la déportation, elle survivra au camp d'extermination et incarnera l'esprit de liberté.

Défenderesse inflexible de la cause des femmes et du droit à disposer librement de leur corps, elle obtiendra le droit à l'avortement pour les femmes françaises, et deviendra le visage de l'égalité homme-femme.

Première femme présidente du Parlement européen en 1979, conduite dans son action par la conscience historique aigüe des dangers nationalistes, elle travaillera à fonder une Europe des peuples dans un idéal de fraternité.


Avec Simone Veil, c'est une conscience du siècle et une figure de la République qui disparaît.

Elle laisse à la Nation l'héritage de son œuvre et l'exemplarité de son engagement. Le trouble et le doute que connaissent aujourd'hui nos sociétés nous imposent de les partager.

Sa vie se confondant avec les idéaux républicains de Liberté, d'Égalité et de Fraternité inscrits aux frontons des édifices de notre pays, il est légitime que son nom les y rejoigne et soit gravée dans la pierre.

Aussi, nous, Conseil municipal de Saint-Denis (Réunion), réuni en cinquième séance annuelle, sous la présidence de son maire, Gilbert Annette, demandons au Conseil régional de la Réunion que le futur lycée Nord, soit dénommé « Lycée Simone Veil ».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2017

 LE MAIRE
ANNETTE Gilbert

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170712-175000-DE Date de télétransmission : 17/07/2017 Date de réception préfecture : 17/07/2017
